

# LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

## Des objets prohibés saisis à la

**LES** autorités judiciaires ont entrepris une énième fouille inopinée, hier, à la prison centrale de Libreville, sur ordre de la ministre de la Justice, garde des Sceaux. Plusieurs objets prohibés ont été retrouvés entre les mains des détenus puis saisis, y compris d'importantes sommes d'argent.

Abel EYEGHE EKORE  
Libreville/Gabon

**L**ES autorités judiciaires gabonaises ont lancé une énième opération inopinée hier, à la prison centrale de Libreville, dont les capacités d'accueil sont largement dépassées. Tous les quartiers du pénitencier ont été fouillés de fond en comble. Le bilan de l'opération se compose de numéraires ainsi que de plusieurs produits et objets prohibés retrouvés, puis saisis. Il s'agit, principalement, d'une centaine de téléphones portables, plusieurs kilogrammes de chanvre indien, des paquets de cigarettes, des calculatrices, des produits psychotropes, des lames de rasoir, des bijoux, des couteaux, des marteaux... Autant d'objets jugés dangereux et dont l'usage est risqué, aussi bien pour les détenus que pour le personnel pénitentiaire.

Autant d'objets jugés dangereux et dont l'usage est risqué, aussi bien pour les détenus que pour le personnel pénitentiaire. De même que d'importantes sommes d'argent. L'opération diligentée hier dans la plus grande prison du pays a été décidée par la ministre de la Justice, garde des Sceaux, Erylyne Antonella Ndembet Damas qui, comme l'autorisent les textes, a le droit de procéder à une fouille gé-

nérale et inopinée des prisons centrales de notre pays.

" L'objectif de la fouille à la prison centrale de Libreville consiste à essayer de juguler toutes sortes de trafics qui se développent dans le milieu carcéral. Trafics caractérisés par l'introduction de tout genre de produits et objets au sein de cette maison de détention, notamment les stupéfiants et, surtout, les téléphones qui permettent aux détenus de communiquer avec l'extérieur. Pour votre gouverne, ce genre de communication est interdite. C'est donc une fouille tout à fait normale qui peut être organisée à tout moment lorsque les autorités pensent que c'est nécessaire ", a expliqué une source judiciaire.

"Le ministre de la Justice, garde des Sceaux a pris toutes les dispositions pour mettre un terme à ce type de trafic de cette maison d'arrêt. Nous ne restons pas les bras croisés ", a ajouté la source.

Occasion pour notre informateur de rassurer que, chaque jour, les agents pénitentiaires travaillent pour juguler l'insécurité en milieu carcéral : " Les gens se rendent à la prison centrale pour des visites aux détenus, qui sont plus de 3 000 dans cet univers carcéral. Donc, vous pouvez comprendre que malgré la vigilance des agents pénitentiaires, il y a toujours certains esprits malins qui trouvent quand même des techniques pour faire parvenir des produits et objets prohibés aux détenus. Qu'à cela ne tienne, on essaye de renforcer les contrôles, tout en sachant que le risque zéro n'existe pas. Mais chaque jour, les agents travaillent".

Au cours de cette visite, la ministre Erylyne Antonella Ndembet Damas était accompagnée de plusieurs collaborateurs et du procureur de la République de Libreville, André Patrick Roponat.



La ministre de la Justice, garde des Sceaux, Erylyne Antonella Ndembet, hier à la prison centrale de Libreville.

### OPERATION DE FOUILLE GENERALE A LA PRISON CENTRALE DE LIBREVILLE

**21 NOVEMBRE 2012**

Visite inopinée du procureur de la République près le tribunal de première instance de Libreville, Sidonie-Flore Ouwé à la prison centrale de Libreville.

**21 SEPTEMBRE 2013**

Opération de fouille générale à la prison centrale de Libreville, une opération initiée selon le commandant en chef de la Sécurité pénitentiaire, le général de brigade, Chérif Mandza Mohamed, par le ministère de la Défense nationale sous l'onction du président de la République, chef suprême des Forces de défense et de sécurité, afin de « procéder à l'assainissement de l'espace carcéral et vital des prisonniers ».

**02 OCTOBRE 2013**

Opération d'incinération des objets issus de la fouille du 28 septembre.

**03 SEPTEMBRE 2018**

Une opération de fouille générale à la prison centrale de Libreville conjointement organisée par les ministères de la Justice et de la Défense nationale permet de saisir plusieurs lots d'objets prohibés sur des détenus.

**JUILLET 2019**

Mise en place d'un système de télésurveillance balayant l'enceinte et ses environs de la prison centrale. Les détenus sont désormais surveillés 24/24, 16 caméras à infrarouge permettant de balayer les coins et recoins de la prison.

**OBJETS SAISIS À L'ISSUE DES TROIS FOUILLES**

Armes blanches (couteaux, paires de ciseaux, fourchettes...), drogues (cocaïne, cannabis...), effets militaires, téléphones portables, argent.

# La prison centrale de Libreville

## La caverne d'Ali Baba

E. NDONG-ASSEKO  
Libreville/Gabon

**T**RANSFORMÉE en capharnaüm, la prison centrale de Libreville est désormais devenue le lieu des trafics en tous genres. L'inspection des "quartiers" par des matons, à l'initiative du ministre de la Justice, garde des Sceaux, hier, a été révélatrice de ce que ce pénitencier abritait d'autres activités aux antipodes de ses missions.

La kyrielle d'objets trouvés est de ce point de vue révélatrice : téléphones portables, chanvre indien, bijoux, dont certains seraient en vente. Du commerce dans ce milieu carcéral était, à l'origine, tout ce qu'il y a de plus improbable. Et pourtant... On indique qu'un commerce très florissant y a cours. Les articles vendus vont de la cigarette aux boîtes de conserve et autres produits de première nécessité. S'il y a commerce, cela induit forcément la circulation de l'argent. Les billets de banque circuleraient donc abondamment à Sans-Famille. Toutes choses illicites dans ce milieu, comme le prescrivent les textes en vigueur régissant son fonctionnement. En effet, les articles 26 et 287 du Code pénal répriment la re-



Photo: JOE M-MOURMBO

Une partie des objets saisis.

mise ou l'introduction des objets dangereux dans une prison du Gabon.

"Sans préjudice de l'application, le cas échéant, des peines plus fortes prévues aux articles 284 et 286 ci-dessus, est puni d'un emprisonnement d'un an au plus et d'une amende de 2 000 000 de francs CFA au plus, ou de l'une de ces deux peines seulement, quiconque a, dans des conditions irrégulières, remis ou fait parvenir, ou tenté de remettre ou de faire parvenir à un détenu, en quelque lieu que ce soit, des sommes d'argent, correspondances ou objets quelconques. La sortie ou la tentative de sortie

irrégulière de sommes d'argent, correspondances ou objets quelconques sera punie des mêmes peines. Les actes visés aux deux alinéas ci-dessus seront considérés comme accomplis dans des conditions irrégulières s'ils ont été commis en violation d'un règlement émanant de la direction de l'administration pénitentiaire ou approuvée par elle", peut-on lire dans l'article 287.

Il reste que la présence de tous ces articles traduit une réelle perméabilité de la prison centrale de Libreville, et donc d'un manque de vigilance de la part des matons chargés d'assurer la sécurité en ces lieux.



Libreville.

## La nouvelle prison se fait désirer

NDEMEZO'O ESSONO  
Libreville/Gabon

**C**E n'est un secret pour personne : la prison centrale de Libreville, construite en 1956 au quartier Gros-Bouquet, pour accueillir 350 individus et dont la capacité d'accueil actuelle est de 700 personnes, compte aujourd'hui plus d'un millier de détenus, dont la moitié en détention préventive.

Cet univers carcéral est marqué par des conditions d'insalubrité et d'hygiène déplorables, des problèmes inhérents à la surpopulation. Mais également par un

personnel ayant besoin de renforcement de capacités. Pour essayer de le désengorger, le gouvernement avait dû, en août dernier, remettre en liberté 153 pensionnaires dont les durées des détentions préventives et des condamnations avaient déjà expiré.

"Faisant suite aux très hautes instructions du président de la République, chef de l'État, sur l'accélération des procédures pénales, et conformément aux engagements du gouvernement, le ministre d'État, ministre de l'Intérieur, de la Justice, garde des Sceaux, Edgar Anicet Mboumbou Miyakou, a mis en place une commis-

sion chargée d'examiner les causes de la surpopulation carcérale de l'ensemble des pénitenciers du pays", avait alors rappelé à cet effet le secrétaire général de la Chancellerie, François Mangari; insistant sur le fait que toutes ces personnes, détenues illégalement ou arbitrairement en prison, ont des droits garantis par la Constitution gabonaise; droits qui sont consacrés par la Charte africaine des droits de l'Homme.

Bien qu'ayant subi une cure de jouvence l'année dernière avec, notamment, le renforcement de sa sécurité et l'installation d'un nouveau système

de vidéosurveillance, le plus grand pénitencier du pays a fait son temps. D'où l'impérieuse nécessité de construire une nouvelle prison répondant aux normes d'une prison moderne.

Sauf que le projet, censé être respectueux des droits de l'Homme en améliorant considérablement les conditions de détention dans la province de l'Estuaire, n'a toujours pas connu un début d'exécution sur le site prévu à cet effet, à Nkoltang, à 27 kilomètres de Libreville, malgré la ferme volonté des plus hautes autorités du pays. C'est quoi le problème ?



Photo: Wilfried MBINAH/L'Union

